
Annexe 1

Module 3 « Garantir la sécurité et la sûreté des personnes et des biens » (3 jours)

I. PROGRAMME

Lien vers le programme : [Programme Module 3 - Garantir la sécurité et la sûreté des personnes et des biens](#)

II. DATES

Dates : 4,5, et 6 février 2025 en présentiel

Les dates seront visibles à partir de fin octobre sur le site de l'Institut 4.10

III. LIEU

Les formations ont lieu sur le site de l'Institut 4.10 à Paris

IV. COUT ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION POUR 2024

Intitulé du module	Durée en jour	Lieu	Prix du module
Module III « Garantir la sécurité et la sûreté des personnes et des biens »	3 jours	Paris	944€/stagiaire

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des participants.

Ce module bénéficie de la prise en charge financière à hauteur de **30%** au titre du plan de développement de compétences pour 2024

V. MODALITES D'INSCRIPTION

Vos demandes d'inscription sont à réaliser directement auprès de votre service formation via le site de l'Institut 4.10.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées dans le document principal.